

*Programme
d'éducation*

2022-2023

Table des matières

❖	Modalités de fonctionnement	3 et 4
❖	Description des cours	
1.	La déléguée sociale, le délégué social	6
2.	Harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation	6
3.	S'outiller pour la résolution de conflits	6
4.	Introduction en santé et sécurité au travail	7
5.	Le travail syndical en prévention	7
6.	Enquête d'accident	8
7.	Réclamation à la CNESST	8
8.	Contestation à la CNESST	8
9.	Prévenir l'épuisement professionnel	9
10.	Initiation à la vie syndicale	10
11.	Négociation collective	10
12.	La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail	11
13.	Intro aux mécanismes de l'assurance emploi	11
14.	Suivi de jurisprudence du TAT	12
15.	Intro aux avantages sociaux : retraite et assurances	12
16.	Diversité culturelle dans le contexte syndical	13

Modalités de fonctionnement du programme régulier

INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription doivent être signés par un dirigeant ou une dirigeante de la section locale ou du syndicat et doivent nous parvenir accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches au moins 10 jours, avant le début de la session.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs varient selon la durée des cours et sont inscrits à la fin de la description de ceux-ci. Ces tarifs s'appliquent aux sections locales affiliées au Conseil régional FTQ. Ils sont du double pour les sections locales non affiliées au Conseil régional FTQ.

ANNULATION

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables à moins d'un avis écrit d'annulation au moins deux semaines avant le début du cours.

AVIS DE CONFIRMATION

Chaque personne est avisée par courriel de la confirmation de son inscription, de même que du lieu et des heures où se tiennent la session.

Modalités de fonctionnement du programme régulier (suite)

CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsque la formation est complétée.

REMBOURSEMENT DE SALAIRE

La subvention CNEST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

HORAIRE

Tous les cours se donnent de 8h30 à 16h30.

**Service de l'éducation du
Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches**
5000, boulevard des gradins, bureau 120
Québec (Qc) G2J 1N3
Téléphone: (418) 622-4941
Courriel: crqca@videotron.ca
Responsable du service: Sébastien Campana

*Description
des cours*

2022-2023

1

La déléguée sociale, le délégué social

Ce programme de formation syndicale prépare les déléguées et les délégués syndicaux à soutenir les membres aux prises avec des problèmes d'ordre personnel, d'alcoolisme, toxicomanie, de santé mentale, etc., qui parfois sont reliés à leurs conditions de travail. On y apprend la relation d'aide et on découvre les ressources du milieu, l'action préventive et la nécessité de l'implantation d'un réseau syndical de déléguées et délégués sociaux dans nos milieux de travail.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 125,00\$ section locale affiliée au CRQCA seulement

Dates: 22, 23 et 24 novembre 2022
21, 22 et 23 février 2023
24, 25 et 26 mai 2023

2

Harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation

Ce cours vise à équiper les dirigeants syndicaux afin qu'ils puissent connaître les nouvelles dispositions de Loi sur les normes du travail et puissent s'approprier la démarche syndicale à mettre en place pour régler les cas d'harcèlement et pour les prévenir.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 125,00\$ section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 15, 16 et 17 mars 2023

3

S'outiller pour la résolution de conflits interpersonnels

Cette formation permet aux participantes et aux participants de se doter d'une démarche pour mieux comprendre les conflits afin d'intervenir en milieu de travail.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 125,00\$ section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 22 et 23 mars 2023

Santé et sécurité au travail

4

Introduction en santé-sécurité du travail

Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois jours, a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

La subvention CNESST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

5

Le travail syndical en prévention

Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base «Introduction à la santé et sécurité du travail» s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

La subvention CNESST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

PRÉALABLE: Cours # 4

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

Santé et sécurité au travail (suite)

6

Enquête d'accident

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. On y apprend comment faire une enquête avec rigueur et méthodologie. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation à la source.

La subvention CNESST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

PRÉALABLE: Cours #4 et #5 (préférentiellement)

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Dates à déterminer

7

Réclamation à la CNESST

Il permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation à la CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

La subvention CNESST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

PRÉALABLE: Cours #4

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

8

Contestation à la CNESST

Cette session permet aux formateurs et aux formatrices de s'approprier le contenu de ce cours. L'objectif général de cette session est de permettre aux participant(e)s de développer des habiletés afin de produire efficacement, et selon les règles générales établies, une contestation tant à la CNESST qu'au TAT, ainsi que de perfectionner notre démarche de représentation et de soutien d'une personne victime d'une lésion professionnelle. En plus de connaître certaines exigences relatives à l'administration de la preuve devant un tribunal administratif, les participant(e)s seront en mesure de mieux reconnaître son rôle local dans la préparation des dossiers de réparation des lésions professionnelles.

PRÉALABLE: Cours #4 et #7

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

Santé et sécurité au travail (suite)

9

Prévenir l'épuisement professionnel

Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation. Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et les participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation se détériore.

La subvention CNESST nous permet de rembourser, en tout ou en partie, les salaires perdus (les avantages sociaux et les dépenses sont aux frais des sections locales). La subvention étant divisée en secteurs implique que certains remboursements de salaire peuvent être retardés, voire remboursés seulement l'année suivante.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 75,00\$ section locale affiliée au CRQCA
125,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 4 et 5 avril 2023

Fonctions syndicales

10

Initiation à la vie syndicale

Ce cours s'adresse d'abord aux membres d'une section locale même si vous n'exercez pas de fonction électorale. Il faut savoir que, sans membre, un syndicat n'existe pas. L'implication des personnes membres est donc primordiale. Du manque d'information et de formation découle souvent un affaiblissement de l'engagement dans la vie syndicale surtout dans le contexte des radios d'opinions.

Venez découvrir votre organisation, ses valeurs, son fonctionnement et le rôle important que vous avez à y jouer.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **75,00\$** section locale affiliée au CRQCA
125,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

11

Négociation collective

Cette formation s'adresse aux membres qui participent au comité de négociation de leur syndicat. Elle permet de promouvoir le droit de négociation et d'association, d'impliquer les membres dans le processus de négociation collective, d'outiller les membres du comité de négociation à jouer un rôle actif et de les informer sur les diverses tendances ou pratiques de négociations. Ce cours vise également à légitimer les demandes syndicales.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **125,00\$** section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

Autres formations

12

La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail

Cette formation permet de soutenir les délégués sociaux, déléguées sociales et les militants syndicaux, militantes syndicales dans leurs interventions en matière de prévention du suicide. De sensibiliser les milieux de travail à l'impact d'agir en prévention du suicide et de favoriser l'action dans les milieux de travail.

Il est important de comprendre que cette formation **n'est pas** une thérapie, un groupe d'entraide, une formation pour devenir un spécialiste ou une formation pour aider les membres après le suicide d'un collègue.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût : 75,00\$ section locale affiliée au CRQCA
125,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 1er février 2023

13

Intro aux mécanismes de l'assurance emploi

Cette formation de deux jours permet aux participant(e)s de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi. La formation permet aussi de sensibiliser les participants et les participantes à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 125,00\$ section locale affiliée au CRQCA
225,00\$ section locale non-affiliée

Dates: Sur demande

Autres formations (suite)

14

Suivi de jurisprudence du TAT

Cette formation s'adresse à toute personne intéressée par les décisions des tribunaux rendues en matière de santé et sécurité du travail, plus particulièrement à ceux et celles qui s'occupent des dossiers des personnes victimes d'une lésion professionnelle. L'objectif de la journée est de présenter, à travers quelques décisions intéressantes et jugements importants de la dernière année, une mise à jour récente de la jurisprudence en matière de santé et sécurité du travail.

Le salaire perdu par une participante ou un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

Heures: 8h30 à 16h00

Coût: 75.00\$ Dîner inclus

Date: 14 mars 2023

15

Intro aux avantages sociaux : retraite et assurances

Cette formation d'une journée permet aux participants et aux participantes de distinguer les régimes d'accumulation de rentes de ceux d'accumulation de capital et de se familiariser avec les assurances collectives. Elle permet d'approfondir leurs connaissances en ce qui a trait à la retraite et aux avantages sociaux négociés. Ces derniers assurent la sécurité financière de nos membres, avant comme pendant la retraite. Depuis plusieurs années déjà, nous assistons à l'explosion de leurs coûts et, conséquemment, ils prennent une grande importance à la table de négociation.

Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 75,00\$ section locale affiliée au CRQCA
125,00\$ section locale non-affiliée

Date: Sur demande

Autres formations (suite)

16

Diversité culturelle dans le contexte syndical

Le vieillissement de la population et le faible taux de natalité exposent le Québec, comme la majorité des pays industrialisés, à des défis liés au remplacement de la main-d'œuvre. Ainsi, le nombre de personnes immigrantes issues d'origines diverses que le Québec accueille pour combler ses besoins de main-d'œuvre est en hausse constante. Bon nombre de nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, une fois établis au Québec, se joignent à nos rangs. Cependant, l'intégration au milieu de travail peut poser certains défis. Les milieux syndiqués sont alors appelés à jouer un rôle qu'ils n'ont peut-être jamais joué avant. Cette formation de deux jours s'adresse aux conseillers et aux conseillères, aux dirigeants et aux dirigeantes ainsi qu'à ceux et à celles qui sont responsables de divers aspects liés au déroulement du quotidien ou aux dynamiques de travail. Les participants et les participantes seront en mesure de mieux comprendre le contexte actuel de la diversité culturelle et de ses enjeux. La discrimination, les préjugés, la francisation et les demandes d'accommodements sont des sujets abordés dans le cadre de cette formation. La formation permet aussi d'élaborer des stratégies syndicales pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **75,00\$** section locale affiliée au CRQCA
125,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **18 et 19 avril 2023**

Autres programmes de formation syndicale

D'autres programmes de formation syndicale sont susceptibles d'être offerts dans le but d'animer la vie syndicale régionale, au cours de la période 2022-2023. Le Conseil régional Québec et Chaudière-Appalaches peut, sur demande, organiser un programme de formation syndicale en autant que le nombre de participant(e)s le justifie. Pour plus d'informations, veuillez communiquer à notre bureau en téléphonant au numéro suivant: **(418) 622-4941**.

À ne pas oublier

❖ Tous les programmes de formation syndicale seront tenus à **l'édifice FTQ au 5000, boulevard des Gradins**.

❖ Les participantes et les participants doivent s'inscrire **au moins dix jours avant la date prévue**.

❖ Veuillez faire parvenir vos formulaires d'inscription (page 15), incluant votre paiement à l'ordre de « Fonds d'Éducation CRQCA », à l'adresse suivante:

**Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches
5000, boulevard des Gradins, bureau 120
Québec (Québec) G2J 1N3**

Téléphone: (418) 622-4941

Courriel: crqca@videotron.ca

*Formulaire d'inscription - Programme d'éducation 2022-2023
(Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches)*

Nom de la formation : _____

Date(s) de la formation : _____

Nom de la participante/participant : _____

Adresse : _____

ville : _____ code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Section locale : _____ Chèque inclus : _____

Numéro de téléphone de la section locale : _____

Signature de la personne responsable

à la section locale : _____

Nom de la formation : _____

Date(s) de la formation : _____

Nom de la participante/participant : _____

Adresse : _____

ville : _____ code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Section locale : _____ Chèque inclus : _____

Numéro de téléphone de la section locale : _____

Signature de la personne responsable

à la section locale : _____